

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 23/05/2020**

PRESENTS : BONTEMPS / CEGLARSKI / DELBOS / GRELLETY / LIABOT / MARTIN / MERCADAL / OOSTEROM / PORTELLO / SOULAGE / TOUGERON

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE : Céline DELBOS

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2020

Délibération 2020-05/10

ELECTION DU MAIRE

Le 23 mai 2020 à 10 heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Serge GRELLETY le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Annie BONTEMPS / Isabelle CEGLARSKI / Céline DELBOS / Serge GRELLETY / Christophe LIABOT / Gérard MARTIN / Elian MERCADAL / Albertina OOSTEROM / Laurent PORTELLO / Philippe SOULAGE / Nadia TOUGERON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Céline DELBOS a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 09

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Gérard MARTIN 9 (neuf) voix

- M. Gérard MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération 2020-05/11

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le 23 mai 2020 à 10 h 25,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Gérard MARTIN, maire.

Étaient présents : Annie BONTEMPS / Isabelle CEGLARSKI / Céline DELBOS / Serge GRELLETY / Christophe LIABOT / Gérard MARTIN / Elian MERCADAL / Albertina OOSTEROM / Laurent PORTELLO / Philippe SOULAGE / Nadia TOUGERON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Céline DELBOS a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de trois postes d'adjoints.

Fait à Varennes le 23 mai 2020

RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
Moins de 100	7 *	2
<u>De 100 à 499</u>	<u>11*</u>	<u>3</u>
De 500 à 1499	15	4
De 1500 à 2499	19	5
De 2500 à 3499	23	6
De 3500 à 4999	27	8
De 5000 à 9999	29	8

De 10 000 à 19 999	33	9
De 20 000 à 29 999	35	10
De 30 000 à 39 999	39	11
De 40 000 à 49 999	43	12
De 50 000 à 59 999	45	13
De 60 000 à 79 999	49	14
De 80 000 à 99 999	53	15
De 100 000 à 149 999	55	16
De 150 000 à 199 999	59	17
De 200 000 à 249 999	61	18
De 250 000 à 299 999	65	19
De 300 000 et au-dessus	69	20

Délibération 2020-05/12

ELECTION DES ADJOINTS

Le 23 mai 2020 à 10 h 27,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Gérard MARTIN maire.

Étaient présents : Annie BONTEMPS / Isabelle CEGLARSKI / Céline DELBOS / Serge GRELLETY / Christophe LIABOT / Gérard MARTIN / Elian MERCADAL / Albertina OOSTEROM / Laurent PORTELLO / Philippe SOULAGE / Nadia TOUGERON

Mme Céline DELBOS a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du 1^{er} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire 1 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Serge GRELLETY 10 (dix) voix

- M. Serge GRELLETY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire 1 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Philippe SOULAGE 10 (dix) voix

- M. Philippe SOULAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme Isabelle CEGLARSKI 11 (onze) voix

- Mme Isabelle CEGLARSKI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture de la charte de l' élu.

Fin de la réunion à 11 h 30